

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026/7
PORANT INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE DES ACACIAS

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les entraînements et les rencontres officielles programmées sur les terrains de football du complexe des Acacias lors des semaines à venir ;

Considérant que les conditions météorologiques des dernières semaines ont eu pour effet de rendre impraticables les terrains engazonnés de football du complexe des Acacias ;

Considérant que dès lors, les rencontres officielles programmées au complexe des Acacias du 23 janvier au 25 janvier 2026 ne pourraient qu'aggraver l'état des terrains engazonnés de football et les rendraient inutilisables sur une longue période.

ARRÊTE

Article 1 : Du 23 janvier au 25 janvier 2026, l'utilisation des terrains de football du complexe des Acacias est strictement interdite.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Vic-Fezensac,
le 23 janvier 2026

Le Maire,
Barbara NETO

